VILLE DE QUIMPER CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 juin 2022 Rapporteur : Madame Laurence VIGNON

N° 29

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 29/06/2022
- la transmission au contrôle de légalité le : 28/06/2022 (accusé de réception du 28/06/2022)

Acte original consultable au service des assemblées Hôtel de Ville et d'agglomération 44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Randonnée ville de Quimper Convention de passage Modèle de convention d'autorisation de passage sur le domaine privé, nécessaire au tracé de circuits de randonnées permanents (VTT et/ou pédestres) sur la commune de Quimper

La création ou l'aménagement d'un circuit permanent de randonnée pédestre et/ou VTT sur le territoire communal, peut nécessiter la contractualisation d'une autorisation de passage sur le domaine privé.

Le partage de la compétence « Randonnée » entre les communes et l'agglomération, conduit de fait à la signature d'une convention tripartite avec le propriétaire de la parcelle concernée.

Afin d'uniformiser, cette contractualisation, un modèle de convention proposé par les services de Quimper Bretagne Occidentale et adopté en conseil communautaire en date du 07 mars 2019, vous est proposé (annexe 1).

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire à signer les conventions d'autorisation de passage sur le domaine privé, à venir, selon le modèle proposé.